

Conseil général

Maison de Commune Place du Bourg 1323 Romainmôtier T 024 453 22 08 sec.conseil@romainmotier.ch



Procès-verbal du Conseil général de Romainmôtier-Envy 3 décembre 2019 / 20h00

1. Appel nominal

Le président du Conseil général Manuel Siggen souhaite la bienvenue aux conseillers, aux minicipaux, à la boursière et aux auditeurs. Il est procédé à l'appel nominal. Avec 47 conseillers généraux présents, le quorum est atteint.

2. Approbation de l'ordre du jour

Un changement de l'ordre du jour est proposé par le président du Conseil général, Manuel Siggen, qui souhaite inverser l'ordre de présentation des préavis municipaux sur demande de la Municipalité et insérer l'interpellation de Dominique Vuille après les préavis.

Le changement de l'ordre du jour est accepté à la majorité absolue.

3. Approbation du procès-verbal du 8 octobre 2019

Il est procédé à la lecture du procès-verbal du Conseil du 8 octobre 2019.

Le procès-verbal est accepté à la majorité moins une abstention.

4. Assermentations et démissions éventuelles

Delphine Reymond, Michel Vincent, Rémy Vuichard, Jérôme Duplain, Michel Jordan, Baptiste Naito, Kim Küster, Frédéric Laforge, Caroline Mellioret et Matthieu Genoud sont assermentés.

Le nombre de conseillers généraux assermentés présents se monte désormais à 57.

5. Elections statutaires

Nicole Perreaud, Christine Zimmermann, Léo Piguet, Harri Wettstein (suppléant) et Luc-Antoine Baehni (suppléant) sont élus à la commission de recours sur taxes.

6. Communications du bureau et de la Municipalité

Communications du bureau

Les prochaines dates concernant les Conseils généraux sont agendées :

- Mardi 24 mars 2020
- Mardi 16 juin 2020
- Mardi 6 octobre 2020
- Mardi 1er décembre 2020

Les dates concernant les tenues de la Commission de Gestion & des Finances ont été communiquées aux membres concernés.

Communications de la Municipalité

Concernant les travaux sur la route de Vaulion, le syndic Nils Monbaron affirme qu'il y a eu une première vérification de la part du Canton via le voyer des routes. La Municipalité sera bientôt fixée sur l'agenda des réfections à réaliser. Il est aussi prévu d'organiser une journée d'information destinée aux habitants de la route de Vaulion et du reste du village. La mise à l'enquête et les différentes soumissions doivent aussi être agendées.

Il pointe également le fait que le dossier de la Bretenause a été déterré. Il y a été effectué un premier piquetage. Il est question de mettre en place une passerelle afin de cheminer en toute sécurité entre la gare et le bourg.

Un deuxième radar pédagogique a été commandé mais il n'a pas encore été livré.

Il annonce que le site internet est en route. La Municipalité travaille sur un squelette. Le site sera lancé le 30 juin si tout va bien. Le lancement devrait coïncider avec l'anniversaire de la fusion des communes de Romainmôtier et Envy.

Il rappelle que suite au concours de tambours qui s'est déroulé un peu plus tôt dans l'année, il y aura une remise en état des terrains de Champbaillard.

7. Préavis 06/2019: budget 2020

Il est procédé à la lecture du rapport de la Commission de Gestion et des Finances. Elle juge le budget prudent et soutient le préavis.

Les différents postes du budget sont passés en revue. Le président Manuel Siggen rappelle la procédure. Pour chaque point, les Conseillers généraux peuvent interpeller la Municipalité et poser des questions sur les différentes lignes du budget. Les différents postes sont ensuite soumis à un vote consultatif. Quand les différents postes auront été traités, les conseillers généraux se prononceront alors sur l'entier du budget.

Point 1 : Administration générale

Marlène Rézenne souhaite savoir comment se répartissent les 25'000 CHF dévolus à la ligne « Culture, Loisirs & Sports ».

Le syndic Nils Monbaron explique qu'il a été porté à ce poste un montant forfaitaire qui correspond à ce qui s'est fait les années précédentes.

La municipale Agata Jaxa rappelle qui sont les différents partenaires culturels qui bénéficient du soutien de la Commune: les Scènes du Chapiteau, Les Concerts de Romainmôtier, La participation au Prix Culturel Régional, etc.

Nicolas Mezenen constate que le compte 11.317.0 présente une différence budgétaire de 17'000 CHF par rapport à l'année précédente et souhaite savoir pourquoi.

Le syndic Nils Monbaron explique qu'il y a l'anniversaire des 50 ans de la fusion des communes de Romainmôtier-Envy et les 30 ans de service de la secrétaire du greffe Matine Pugin.

Le compte « Adminstration générale » est approuvé à la majorité. 54 voix pour / 3 abstentions.

Points 2: Finances

Luc-Antoine Baehni s'interroge sur le compte 22.422.0. Il se rappelle avoir entendu dire que des revenus de capitaux de 20'000 CHF ont été oubliés et souhaite se le faire confirmer par la Municipalité. Il aimerait savoir s'il s'agit d'un oubli dans les colonnes ou si cela modifie le total de manière à se retrouver avec une bénéfice 15'000 CHF plutôt qu'un déficit de 4'000 CHF.

Nils Monbaron précise que des modifications pourront encore avoir lieu.

La boursière Muriel Bovet rappelle qu'on ne va pas modifier le budget une fois ce dernier validé par le Conseil.

Luc-Antoine Baehni demande si on est en train de voter un budget qui table sur 15'000 CHF de bénéfice.

La boursière rappelle qu'un budget n'est qu'une projection de dépenses. Elle explique que ce point a été soulevé en commission. Ce montant a été oublié mais il a été décidé de laisser les choses ainsi afin de ne pas reprendre l'entier du préavis. La situation se normalisera dans les Comptes.

Nicolas Mezenen s'interroge sur le compte 22.352.0. Il constate une différence de 40'000 CHF entre 2019 et 2020 et souhaite savoir pourquoi.

La boursière Muriel Bovet lui répond qu'il s'agit d'une prévision établie sur des données fournies par le Canton.

<u>Le Compte « Finances » est aprouvé à la majorité.</u>
51 voix pour / 1 avis contraire / 5 abstentions

Point 3: Domaines et bâtiments

Marlène Rezenne souhaite revenir sur le 35.013.11 qui concerne l'achat de matériel et de mobilier. Elle constate que chaque année le même montant est réinscrit. Elle se demande si on n'a pas fait le tour.

Le municipal Michel Chabloz lui répond que ce montant a été reporté dans la mesure où il n'a pas été utilisé l'année précédente.

Marlène Rézenne souhaite revenir sur le compte 35.10314 qui concerne les appartements de l'ancienne BCV. Ces derniers ont été rénovés. Elle souhaite savoir pourquoi le montant a été reporté.

Il lui est notifié qu'une partie de ce montant a été pris sur les fonds de réserve.

Marlène Rézenne a des questions concernant le compte 35.10314.1. Elle souhaite savoir qui va devoir payer pour la place de jeu du Môtier.

Le municipal Yves Mouquin lui répond qu'il s'agit du jardin de l'UAPE. Il y a 24 enfants qui jouent sur ce terrain qui doit être rénové. Les travaux n'ont pas pu être devisés. Le montant alloué est une estimation de 15'000 CHF - 20'000 CHF. La com-

mune de Romainmôtier devra avancer l'argent pour les travaux mais l'AJOVAL sera aussi sollicitée. Pas sûr, par contre, qu'elle participe au final au financement.

Luc-Antoine Baehni s'étonne de voir que les rentrées d'argent générées par les forêts sont en baisse constante, il aimerait des explications.

Le municipal Marc Benoît lui répond que ce manque à gagner est inhérent au cours du bois qui est en forte baisse.

<u>Le Compte « Domaines et bâtiments » est accepté à la majorité.</u>
53 voix pour / 4 abstentions.

Point 4: Travaux

Guy Pilet souhaite un complément d'information sur le compte 43.313.2 qui concerne la réfection de la route de Moiry. Il souhaite savoir si l'éclairage public est pris en compte dans le calcul du budget.

Nils Monbaron lui répond qu'il s'agit d'une réfection générale.

Guy Pillet souhaite obtenir un autre complément d'information sur le compte 43.314.1 qui concerne le remplacement des ampoules existantes destinées à l'éclairage public par des LEDs. Guy Pillet interpelle la Municipalité sur la proposition LED qu'il juge inopportune. Selon lui, elle risque d'être obsolète au niveau photométrique et environnemental durant les prochaines années. Il rappelle qu'il y a la possibilité de solliciter le Canton et de proposer un projet alternatif.

Le syndic Nils Monbaron précise que ce montant de 20'000 CHF doit permettre de renouveler le stock d'ampoules et leur installation pour l'éclairage public.

Martine Moinecourt souhaite également savoir comment se répartit le montant provisionné à 20'000 CHF et dévolu au remplacement des ampoules pour l'éclairage public. Elle constate que les ampoules actuelles sont plus lumineuses et ne juge

pas cela nécessaire. Elle donne l'exemple de l'éclairage de la ruelle du Pavement. Il lui est impossible de s'endormir sans fermer les volets depuis que l'ampoule a été changée.

Le municipal Michel Chabloz lui répond que la lampe de la ruelle du Pavement a été changée par un même type d'ampoule.

Véronique Kinal pense que quelqu'un a dû nettoyer les vitres.

La discussion s'oriente sur la question de l'éclairage public. Le Président Manuel Siggen rappelle à l'ordre les conseillers généraux et leur demande de s'en tenir à l'ordre du jour, soit les questions concernant les différents postes du budget.

Marlène Rézenne souhaite un complément d'information concernant le poste 42.4314.0 (cimetière). Elle constate que 5'000 CHF ont été prévus pour l'entretien du mur. Mais qu'en est-il de l'entretien à l'intérieur du cimetière. Elle se rappelle qu'à une certaine époque, des jeunes filles s'occupaient d'arracher les mauvaises herbes dans les allées. Elle note également que le poste 44.314.4 concernant le captage de Champbaillard ne devrait pas être à charge de la commune mais de l'entreprise qui l'a détruit par inadvertance.

Le municipal Yves Mouquin explique que l'employé communal est outillé pour tailler les buis à l'intérieur du cimetière. La Municipalité verra avec lui s'il peut s'en charger ou s'il faudra mandater une entreprise extérieure. Quant aux jeunes filles qui s'occupaient des mauvaises herbes, elles sont certainement mariées à l'heure qu'il est.

Michel Chabloz reconnaît que le problème du captage a été un peu oublié. La Municipalité actuelle reprend le dossier.

Marlène Rézenne revient encore sur le poste 45.318.6 et 7 concernant les frais d'entretien des Molochs. Elle constate que les écrans affichant les données des poubelles sont le plus souvent illisibles et ne comprend pas pourquoi cela est toujours le cas

alors que les containers ont été mis en place depuis plusieurs années maintenant. Elles souhaitent savoir à quoi servent les montants dévolus à l'entretien des Molochs.

Le municipal Yves Mouquin rappelle qu'avec l'abandon de la 2G, le système de transmission des données des containers doit être revu. Il y a aussi des frais d'entretien qui concernent le nettoyage et le contrôle. Les frais uniques couvrent la casse. Et il y en a eu au cours de l'année.

<u>Le compte « Travaux » est accepté à la majorité.</u> 52 voix pour / 5 abstentions.

Point 5: Instruction publique et Culte

Aucune prise de parole n'est demandée.

Le compte « Instruction publique et Culte » est accepté à la majorité. 53 voix pour / 4 abstentions.

Point 6: Police

Nicolas Mezenen demande des précisions concernant le compte 61.351.0 qui a pour sujet la réforme policière. Il constate que le poste se monte maintenant à 6'000 CHF. Il souhaite savoir à quoi correspond ce montant.

La boursière Muriel Bovet lui répond qu'il s'agit d'une partie de la facture sociale. Il s'agit d'une estimation qui se base sur un calcul inhérent à la péréquation cantonale.

Guy Pilet souhaite savoir si la Police intervient régulièrement afin d'effectuer des contrôles de vitesse. Il estime que si cette dernière faisait plus de contrôles au sein

du bourg, elle pourrait dégager des montants importants. Il se demande si ces derniers pourraient être en partie reversés à la Commune.

Le municipal Yves Mouquin lui répond que la Police Cantonale travaille pour le Canton.

<u>Le compte « Police » est accepté à la majorité.</u>
54 voix pour / 3 abstentions.

Point 7 : Sécurité sociale

Aucune prise de parole n'est demandée.

Le compte « Sécurité sociale » est accepté à la majorité. 54 voix pour / 3 abstentions.

Point 8: Services industriels

Marlène Rézenne souhaite revenir sur le compte 810.314.1 et s'étonne que de l'achat d'eau à la Commune de Juriens soit budgété alors que la Commune possède son propre réservoir.

Le Municipal Marc Benoit lui fait savoir qu'il est l'un des bénéficiaires de cette eau avec le Camping notamment. Il y a un échange d'eau pour que sa ferme et le camping puisse être desservis.

Le compte Services industriels est accepté à la majorité. 54 voix pour / 3 abstentions.

Le préavis dans son ensemble est alors soumis à l'approbation du Conseil général.

Le préavis 06/2019 : budget 2020 est accepté dans son ensemble à la majorité. 51 voix pour / 6 abstentions.

8. Préavis 05/2019: approbation du volet stratégique du PDR

Il est procédé à la lecture du rapport de la commission de Gestion et des Finances. Cette dernière soutient le préavis.

Marlène Rézenne constate que le Conseil général n'a aucune marge de manoeuvre sur ce dossier. Elle demande également quel est l'agenda pour que la Commune puisse accéder au statut de centre local.

La municipale Agata Jaxa rappelle que tout le monde a reçu les documents nécessaires et que le Conseil général peut toujours refuser le plan stratégique. Elle affirme que les conseils législatifs sont impliqués dans cette stratégie. Elle dit qu'il s'agit d'un grand chantier politique avec beaucoup d'enjeux. Elle estime qu'il faut répondre à une situation démographique réelle et qu'il s'agit d'un processus sans fin. Elle espère que le statut de centre local sera atteint prochainement mais ne peut pas donner de dates.

Le syndic Nils Monbaron rappelle que ce document permet de se mettre en règle avec le Plan régional vaudois.

Le conseiller Harri Wettstein souhaiterait avoir une définition de la notion de centre local.

La municipale Agata Jaxa lui explique qu'il s'agit d'une nomenclature en lien avec la direction territoriale en Suisse. Elle ne se souvient plus de tous les critères. Le plus intéressant à retenir est le fait que le centre local doit permettre à la commune de Romainmôtier-Envy d'agrandir sa capacité à recevoir une population plus importante.

Le préavis 05/2019: approbation du volet stratégique du PDR est accepté à la majorité.

42 voix pour / 15 abstentions.

9. Interpellation Vuille: Vallon sans nuisance

L'interpellation Vuille est soutenue par 22 conseillers généraux. Elle est donc prise en considération par le COnseil général et lue par son auteur séance tenante. Elle adresse notamment aux membres de la Municipalité les questions suivantes :

- Comment la Municipalité va-t-elle poursuivre ses démarches auprès de la société de tir ?
- Comment va-t-elle s'assurer que cette dernière propose des solutions efficaces afin de diminuer les nuisances causées par l'exploitation de leur stand de tir ?
- Quelles échéances la Municipalité va-t-elle fixer à la société de tir pour la planification et la réalisation des mesures ?
- Comment la Municipalité va-t-elle s'assurer du respect de ces échéances ?
- Le cas échéant, la Municipalité envisage-t-elle de maintenir la suspension d'exploitation du stand jusqu'à ce que des mesures efficaces et pérennes aient été mises en place ?
- La Municipalité va-t-elle conditionner la validation des prochains horaires de tirs à l'exécution des mesures définitives?

Le syndic Nils Monbaron rappelle qu'il s'agit d'un thème sensible. Il souhaite mettre en avant certains points mais compte répondre formellement lors du prochain Conseil général.

Il affirme que les installations sont conformes à la loi et aux normes encadrant les nuisances sonores. Il rappelle que la Municipalité est en discussion active avec la société de tir. La Municipalité vise une utilisation du site plus modérée. Les installations de protections sont en discussion.

Dominique Vuille note que la société de tir respecte certainement les règlements en vigueur mais insiste aussi sur le fait que le règlement de police régit des éléments qui posent des problèmes notamment dans la gestion du bruit. Il rappelle que le rè-

glement de police permet à la Municipalité d'intervenir plus strictement sur la gestion du stand de tir si elle le souhaite.

Michel Gaudard note qu'il existe des normes techniques mais le malaise que procurent ces tirs est certainement plus important que le simple respect des normes techniques qui encadrent l'exercice du tir par la société en question.

Louis Deslarzes s'étonne qu'on attaque un stand de tir qui se trouve à 600 mètres de la première habitation et qu'on ne se soucie pas du bruit infernal des motards qui déambulent parfois dans le bourg.

André Blum rappelle que la nuisance la plus dommageable est celle des fusils.

Le syndic Nils Monbaron rappelle qu'il y a un processus d'analyse qui se met en place.

Dominique Vuille répond qu'on ne peut pas comparer toutes les nuisances sonores. Si un tir au fusil représente 150 décibels, une tondeuse à gazon en fait 100. Il rappelle que l'échelle des décibels est logarithmique. Il est difficile de comparer le passage d'une moto à un tir de fusil.

Véronique Kinal n'a pas de chiffre précis à proposer dans aucun domaine. En revanche, elle s'estime incommodée et invite les Conseiller généraux à partager sa gêne dans son jardin un jour où la société de tir s'exerce au stand.

Louis Deslarze rappelle qu'il a habité non loin du stand de tir et qu'il n'a pas été dérangé.

Gioia Christen déclare également trouver très désagréables les tirs qu'elle entend bien quand elle se trouve sur sa terrasse. Concernant les motos, elle affirme elle aussi ne pas aimer quand des motos passent devant sa maison mais le Vallon du Nozon est impraticable quand il y a des tirs. Le président Manuel Siggen remercie les intervenants pour leur civilité et clôt la discussion, rappelant que le sujet fera l'objet d'un point à l'ordre du jour lors du prochain Conseil.

10. Rapports des délégués aux associations intercommunales

AIVN

Le syndic Nils Monbaron explique que l'AIVN est à la recherche d'un responsable de mission. Plusieurs dossiers sont examinés.

ASCOVABANO

Le syndic Nils Monbaron va entrer au comité de direction de l'ASCOVABANO. Le municipal Yves Mouquin qui occupait ce poste passe au Conseil intercommunal et ira siéger au côté de Guillaume Henchoz pour défendre les couleurs de Romainmôtier-Envy.

ORPC

Michel Chabloz est sans nouvelles de l'ORPC et comme il le dit lui même : « Pas de nouvelle. Bonne nouvelle ».

SDISPO

Rien à signaler

11. Lettres et propositions individuelles

Il est procédé à la lecture d'un courrier rédigé par Guy Pillet qui trouve dommageable la fermeture du bureau postal. Il interpelle la Municipalité sur sa marge de manoeuvre quant à la négociation possible avec la Poste.

Marlène Rézenne rappelle que quand elle était épicière en 2006 elle avait déjà été abordée par la Poste pour reprendre un certain nombre de services.

Guy Pillet explique qu'il s'est renseigné depuis l'envoi de son courrier et qu'effectivement on ne peut pas y faire grand chose.

12. Divers

Michel Gaudard annonce que l'Office fédéral de la Culture, avec l'opération Clou Rouge, a choisi deux endroits en terres vaudoises, le Lavaux et Romainmôtier qui aura lieu à partir du 19 septembre. L'opération permettra de mettre en valeur le patrimoine clunisien du Bourg.

Harri Wettstein rappelle qu'il avait soumis une proposition culturelle sous la forme d'un bon financé par la commune que les retraités pourraient toucher s'ils souhaitent participer aux cours dispensés par Connaissance 3. Il attend toujours une réponse de la Municipalité.

Michel Jordan note que la configuration de la Diaz a complètement changé. La Diaz a repris un cours ancien. Impressionnant à observer. La Municipalité prend bonne note de cette information.

Guy Pillet souhaite revenir sur l'agrandissement du parking du Boléron. Il estime que la Municipalité devrait étudier la possibilité d'un parking payant.

Guy Pillet se désole également de la coupe d'un saule qui se trouvait au nord du parking. Cet arbre était très beau. S'agissait-il d'une coupe nécessaire ?

Nils Monbaron rappelle que l'élaboration d'un parking payant nécessite des infrastructures importantes qu'il faut pouvoir maintenir. Concernant la coupe de l'arbre, elle relève de la compétence de la Municipalité. Des racines étaient en train de toucher des fils électriques et il y avait un problème de visibilité.

Nicolas Mezenen a remarqué en venant au Conseil que plusieurs voitures étaient parquées sur le site de l'Abbatiale et sur le chemin qui y mène. La Municipalité prend bonne note.

Marlène Rézenne rappelle qu'elle a été pendant sept ans la présidente de ce Conseil et qu'elle en a retiré beaucoup de plaisir même si les deux dernières années étaient plus difficiles. Elle estime n'avoir pas pu s'exprimer lors du conseil du mois de juin 2019 et souhaite s'adresser à la Commission de Gestion et des Finances. Elle rappelle que Madame Anne-Marie Besson avait demandé à l'ancien syndic pour quelles raisons les biens communaux ne sont pas mis à la disposition de tout le monde. Marlène Rézenne souhaite connaître l'exacte procédure qui a été mise en place concernant l'attribution de l'appartement « ex Naus ». Elle s'en réfère au règlement du Conseil général (Article 15a) qui stipule que les membres du Conseil, de la Municipalité et de l'Administration communale ne doivent ni accepter ni solliciter ni se faire promettre des libéralités et autres avantages directement ou indirectement liés à l'exercice de leur fonction que ce soit pour eux-mêmes ou pour des tiers. Elle affirme que l'attribution de l'appartement à la Municipale Agata Jaxa contrevient à ce règlement. Elle demande à ce que la Commission de Gestion et des Finances puisse avoir accès au protocole de la séance et au procès-verbal de la décision qui a débouché sur ce qu'elle qualifie de « donation ». Elle estime qu'il s'agit là d'une gestion déloyale et d'un abus de l'intérêt public. Marlène Rézenne estime ne pas avoir pu s'exprimer librement au temps où l'ancien syndic Fabrice de Icco était encore en fonction. Elle estime également que Fabrice de Icco a donné un appartement à Fabrice Tournelle afin que ce dernier puisse brasser de la bière au sein du bourg. Elle explique également que Fabrice de Icco a placé sa soeur dans un appartement à Envy, puis un des ses proches, Daniel Varadi, dans un appartement de l'ancienne BCV. Elle estime que cela n'est pas correct par rapport au Conseil général qui est un organe législatif. Elle trouve que la Municipalité d'avant se permettait de bien trop importantes largesses.

Le président du Conseil Manuel Siggen lui demande si elle compte donner suite à son intervention autrement que sous la forme d'une déclaration dans les divers.

Marlène Rézenne lui répond qu'elle ne pouvait le faire qu'à ce moment de l'ordre du jour.

Le secrétaire Guillaume Henchoz rappelle qu'il s'agit d'un point divers de l'ordre du jour et s'enquiert de savoir s'il y a d'autres divers à annoncer.

Michel Gaudard rappelle que le Conseil général n'est pas un organe législatif, mais c'est un pouvoir délibératif.

Diane Hostettler souhaite remercier la Municipalité pour la mise en place des bennes à déchets de cuisine.

Le municipal Yves Mouquin rappelle que le compost est un processus évolutif et que les déchets de cuisines passent sans problème mais qu'il ne faut pas y mettre des éléments trop imposants et des choses qui ne se broient pas.

Nicole Perreault rappelle la venue du Saint-Nicolas. Les enfants sont les bienvenus.

Le municipal Michel Chabloz rappelle que le déneigement nécessite des ruelles qui ne sont pas encombrées par des voitures,

Le municipal Yves Mouquin annonce que des arbres fruitiers ont été achetés afin de remplacer ceux qui sont morts. Il recherchent des pelles et des volontaires pour l'aider à les replanter.

Louis Deslarzes trouverait dommage qu'on plante des arbres fruitiers mais qu'on ne les entretiennent pas. Il invite la Municipalité à suivre l'entretien de ces arbres.

La séance est close à 22h11. Le président du Conseil remercie toutes les personnes qui ont contribué à sa tenue.

Guillaume Henchoz

Secrétaire

Manuel Siggen

Président